

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Arrêté préfectoral N°DDPP-IC-2017-10-18 du 27 octobre 2017

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE JARRIE

du 27 novembre 2017 au 29 décembre 2017 inclus

**concernant la demande présentée par
la société ENGIE ENERGIE SERVICES, à l'enseigne ENGIE COFELY**

NATURE DU PROJET : création d'une centrale de cogénération (ensemble turbine à gaz / chaudière)

*Pour connaître le détail des activités exercées vous pouvez consulter le dossier,
comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale.*

EMPLACEMENT DU PROJET : sur le site de la société ARKEMA implanté au sein de la plateforme chimique de Jarrie – route nationale 85 - commune de JARRIE

CONSULTATION DU DOSSIER, pendant toute la durée de l'enquête d'une durée de 33 jours, du 27 novembre 2017 au 29 décembre 2017 inclus :

- en mairie de JARRIE, sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie,
- sur le site internet des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR, Madame Pénélope VINCENT-SWEET, consultante en environnement :

Le commissaire-enquêteur recevra les observations et propositions orales ou écrites du public en mairie de JARRIE, aux jours et heures suivants :

- lundi 27 novembre 2017 de 9 h à 12h
- mardi 19 décembre 2017 de 9 h à 12 h
- mercredi 6 décembre 2017 de 14 h 30 à 17 h 30
- vendredi 29 décembre 2017 de 11 h à 14 h
- jeudi 14 décembre 2017 de 14 h 30 à 17 h 30

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront également formuler leurs observations :

- sur le registre d'enquête déposé en mairie de JARRIE,
- par lettre, à l'attention de Mme le commissaire-enquêteur, adressée à la mairie de JARRIE,
- par voie électronique, en envoyant un courriel à : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr.

Les observations transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère dans les meilleurs délais.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de M. Emmanuel GALLO, directeur de projets de la société ENGIE ENERGIE SERVICES, à l'enseigne ENGIE COFELY, (adresse administrative : 59 rue Denuzière – CS 50020 – 69285 LYON CEDEX 02 - tél : 04.72.60.64.00), ainsi qu'auprès du service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) située 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.68) ou consultée sur le site internet des services de l'État en Isère.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de JARRIE et sur le site internet des services de l'État en Isère, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le préfet de l'Isère.